

« Ce qui a esté tiré à part et mis à point par ordre en la garderobe de Monseigneur aux Boismalleherbes.

« Et premierement,

« L'acquisicion que Monseigneur a faicte de la maison de Balsac, assize en la parroisse Nostre Dame de la Riche à Tours, avecques ses appartenances, mise en sac à part.

« L'acquisicion que Monseigneur a faicte d'une autre maison et ses appartenances, située en la parroisse de la Riche leez Tours, mise en ung sac à part.

« L'acquisicion que Mondit Seigneur a faicte sur les terres de Bonyeres, mise en ung sac de cuir à part.

« L'acquisicion de la terre et seigneurie du Boismalleherbes, la plaine delivrance de ladicte terre faicte par le Daulphin de France et par la Chambre des comptes à Charles de Montagu, avec le consentement dudict Daulphin et de la Royne Ysabel.

« L'acquisicion de la mestairie de Nangeville, que Monseigneur a donnée aux enffans de cueur de Milly.

« Autre acquisicion de certains heritages que Mondit Seigneur a acquis audit lieu de Nangeville et l'a donné semblablement ausdictz enffans de cueur. »